

## **CONVENTION DE LOCATION DE SALLE COMMUNALE**

La présente est conclue entre les soussignés<sup>1</sup> :

La Ville de Péruwelz, valablement représentée, par M. Vincent PALERMO, Bourgmestre, et Mme Aurélie MOUTON, Directrice générale,

Et,

Nom/Prénom :	
Adresse complète :	
N° téléphone de la/des personne(s) responsable(s) :	
Adresse E-mail :	
Catégorie du demandeur :	<input type="radio"/> Habitant de l'entité <input type="radio"/> Habitant hors entité

Il est convenu que la salle<sup>2</sup> \_\_\_\_\_ sera mise à disposition de l'occupant le \_\_\_\_\_

Le motif d'occupation est \_\_\_\_\_<sup>3</sup>.

L'occupant s'engage à payer la caution requise soit 200 € sur le compte bancaire de la Ville (BE44 0910 1792 7245) dix jours calendrier avant la remise des clés. Les modalités de restitution de la caution sont fixées dans le règlement joint.

La redevance d'occupation, soit \_\_\_\_\_ € est payée au plus tard le jour de la signature de la convention sur le même compte mentionné ci-dessus ou par bancontact directement à l'accueil<sup>4</sup>.

Les modalités d'états des lieux d'entrée et de sortie seront fixées de commun accord avec l'occupant.

<sup>1</sup> RGPD : le traitement de données à caractère personnel effectué dans le cadre de la présente location a uniquement pour but d'assurer le suivi administratif, financier et opérationnel de la demande. A tout moment vous pouvez solliciter l'accès et la rectification des données recueillies. Sauf litige, les données sont conservées pendant un délai d'1 an à dater de la fin de la location. Toute question peut être adressée à l'adresse suivante : [dpo@peruwelz.be](mailto:dpo@peruwelz.be). Des informations sont également disponibles sur le site de l'APD <https://www.autoriteprotectiondonnees.be/citoyen>.

<sup>2</sup> Nom de la salle

<sup>3</sup> En cas de suspicion légitime de fraude, le collège communal se prononce sur la demande de réservation..

<sup>4</sup> Suivant le tarif fixé à l'article 5 du règlement.

**L'occupant s'engage à respecter le règlement d'occupation des salles annexé à la présente et est informé que ce dernier fait partie intégrante de la convention<sup>5</sup>.**

**L'occupant reconnaît être pleinement informé des restrictions liées à la salle réservée ainsi que de ses droits et obligations dans le cadre de la présente location.**

Fait à Péruwelz, en double exemplaire le \_\_\_\_\_ .

L'occupant,

Pour la Ville,

La Directrice générale,

A. MOUTON

Le Bourgmestre,

V. PALERMO

**Cadre réservé à l'administration :**

<sup>5</sup> Le règlement doit être paraphé à chaque page par l'occupant et annexé à la présente (il en fait partie intégrante).